

PREFECTURE DE LA REGION ILE DE FRANCE	
000000	24 SEP 2009
C.R.I.F.	

DELIBERATION N° CP 09-883  
DU 24 SEPTEMBRE 2009

ACTION REGIONALE EN FAVEUR DU RENOUVELLEMENT URBAIN  
OPERATIONS ISOLEES, PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN ET CONTRATS URBAINS DE  
COHESION SOCIALE : LISTE DEFINITIVE ET REDEPLOIEMENT

ACTUALISATION DE LA LISTE REGIONALE DEFINITIVE DES SITES CUCS

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU Le Code Général des collectivités territoriales ;
- VU La délibération n° CR 03-04 du 30 avril 2004 relative aux délégations de compétences du Conseil régional à la commission permanente ;
- VU La délibération n° CR 64-05 du 14 décembre 2005 relative à la politique régionale du logement ;
- VU La délibération n° CR 28-07 du 13 mars 2007 relative à l'action régionale en faveur de la politique de la ville renouvellement urbain et convention de partenariat pour la rénovation urbaine avec l'ANRU et l'Etat ;
- VU La délibération n° CP 07-733 du 11 octobre 2007 relative à l'action régionale en faveur du renouvellement urbain, définition et affectation d'enveloppes de subventions d'investissement ;
- VU La délibération n° CP 08-1303 du 27 novembre 2008 relative à l'action régionale en faveur du renouvellement urbain, portant établissement de la liste définitive des sites relevant de l'intervention régionale autonome en faveur des contrats urbains de cohésion sociale ;
- VU La convention régionale de renouvellement urbain entre les villes et la Région et son avenant n°1 ;
- VU La convention régionale de renouvellement urbain intercommunale ;
- VU Le budget de la Région Ile-de-France pour 2009 ;
- VU Le règlement budgétaire et financier de la Région Ile-de-France ;
- VU Le rapport n° CP 09-883 présenté par Monsieur le Président du conseil régional d'Ile-de-France ;
- VU l'avis de la commission du logement et de l'action foncière ;
- VU L'avis émis par la commission des finances, de l'administration générale et du plan ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

**Article 1 :**

Décide de fixer selon le tableau joint en annexe 1 à la présente délibération les enveloppes régionales pluriannuelles de subventions d'investissement en faveur du renouvellement urbain au titre des opérations isolées mises à la disposition des collectivités territoriales

Ce tableau annule et remplace le tableau prévisionnel figurant en annexe 2 à la délibération n° CP 07-733 du 11 octobre 2007 susvisée.

**Article 2 :**

Décide de modifier selon le tableau joint en annexe 1 les enveloppes régionales des sites prioritaires et supplémentaires auxquels ont été rattachées des opérations isolées.

**Article 3 :**

Décide de fixer selon le tableau joint en annexe 1 à la présente délibération les enveloppes régionales pluriannuelles de subventions d'investissement en faveur des CUCS mises à la disposition des collectivités territoriales signataires d'un contrat urbain de cohésion sociale (CUCS).

Ce tableau annule et remplace le tableau figurant en annexe 1 à la délibération n° CP 08-1303 du 27 novembre 2008 susvisée.

**Article 4 :**

Décide d'accorder une enveloppe supplémentaire forfaitaire de crédits de renouvellement urbain en faveur des projets de rénovation urbaine suivants :

- Clichy-sous-Bois/Montfermeil, Plateau	+ 7 500 000 €
- Les Mureaux, Cinq quartiers	+ 5 300 000 €
- Argenteuil, Val d'Argent, Grand Ensemble	+ 5 100 000 €
- Grigny/Viry-Châtillon - La Grande Borne	+ 4 206 750 €

Les enveloppes relatives à des projets intercommunaux sont ventilées entre les collectivités concernées selon les règles établies à l'article 1 alinéa 2 de la délibération n° CP 07-733 du 11 octobre 2007.

Ces enveloppes sont forfaitaires et ne donnent pas lieu à la majoration prévue à l'article 5 de la délibération n° CP 07-733 sus-visée.

Décide d'accorder une enveloppe de crédits de renouvellement urbain de 2,500 M€ à la ville de Clichy-sous-Bois au titre de l'intégration du Bas Clichy au projet de rénovation urbaine.

- Clichy-sous-Bois, Bas Clichy	+ 2 500 000 €
--------------------------------	---------------

**Article 5 :**

Approuve l'avenant-type n°2 à la convention régionale type de renouvellement urbain annexé à la présente délibération.

Autorise le Président du conseil régional à signer les avenants conformes au modèle type ci-dessus avec les collectivités territoriales signataires de la convention régionale de renouvellement urbain.

**Article 6 :**

Demande le maintien par l'ANRU, au titre des opérations prioritaires et supplémentaires, du projet intéressant la commune de Montmagny (La Galathée) et refuse son traitement comme opération isolée.

**Article 7 :**

A la fin de l'article 63 de la délibération n° CR 64-05 du 14 décembre 2005, il est ajouté la rubrique suivante :

« – Traitement d'espaces extérieurs de copropriétés sur dalle

Peuvent être soutenues dans le cadre des conventions régionales de renouvellement urbain et selon les règles posées dans ce cadre par la délibération n° CR 28-07 du 13 mars 2007, les opérations de traitement des espaces extérieurs des copropriétés sur dalle, permettant, notamment, une reconfiguration de la domanialité, la reprise des réseaux et infrastructures, et toute mesure ou investissement concourant dans le cadre d'un projet de rénovation urbaine, à une meilleure intégration de la copropriété dans son contexte urbain.

Les bénéficiaires potentiels de l'aide sont les collectivités territoriales ou les établissements publics de coopération intercommunale, les syndicats de copropriétaires et tout opérateur public ou privé intervenant dans le projet de renouvellement urbain.

La subvention régionale est calculée dans les conditions prévues à l'article 7 de la délibération n° CP 07- 733 du 11 octobre 2007 pour les collectivités et leurs groupements et sur la base d'un taux maximum de 90 % de la dépense hors taxes pour les autres bénéficiaires.»

**Vu et transmis à M. le Préfet de Région,  
en application de l'article 7 de la loi  
du 22 juillet 1982, le 24 SEP. 2009**

**Le Président du Conseil Régional  
d'Ile de France**

JEAN-PAUL HUCHON



# **ANNEXE 1 A LA DELIBERATION**

**ENVELOPPES PRU - OPI - CUCS pour la Commission permanente de SEPTEMBRE 2009**

DP T	Communes	Sites	OPI enveloppes définitives 2009	PRU enveloppes définitives 2009	CUCS enveloppes définitives 2009
75	Paris	Joseph Bédier		1 625 000 €	
		Porte Pouchet/Montmartre/Clignancourt		3 750 000 €	
		Goutte d'Or		3 400 000 €	
		Cité Michelet		2 750 000 €	
		Saint Blaise	1 160 250 €		
		Portes de St Denis/St Martin/Buisson/Ste Marthe/St Louis			150 000 €
		Fontaine au Roi			200 000 €
		Nationale			150 000 €
		Kellermann			150 000 €
		Masséna			150 000 €
		Vanves/Plaisance/Losserand			150 000 €
		La Chapelle/Porte d'Aubervilliers			250 000 €
		Nord Est			200 000 €
		Porte de Chaumont/Danube-Solidarité			250 000 €
		Belleville/amandiers			200 000 €
		Porte de Montreuil/Python- Duvernois/Fougères			150 000 €
		Amiraux Simplon			250 000 €
		<b>TOTAUX 75</b>		<b>1 160 250 €</b>	<b>11 525 000 €</b>
77	Champs-sur-Marne	Bois de Grace			300 000 €
		Ru de Nesles			300 000 €
		Deux Parcs			300 000 €
	Chelles	La Grande Prairie	1 160 250 €		
		Les Coudreaux			300 000 €
	Combs-la-Ville	Les Brandons - Bel Air			350 000 €
		Thérouanne-Frégate de la Boudeuse			350 000 €
		Icare			350 000 €
	Dammarie-lès-Lys	Plaine du Lys et Abbaye du Lys		2 125 000 €	
		Quartier de la Justice	1 023 750 €		
	Emerainville	Le Clos Emery	1 023 750 €		
	Liesusaint	Le Mail des Pépinères et les Pyramides			300 000 €
		Place du Moulin à Vent			250 000 €
		Pyramide-Place du Colombier			300 000 €
		Avenue des Platanes			250 000 €
		Parcs du Centre			250 000 €
	Lognes	Le Segrais			300 000 €
		Mandinet Nord			300 000 €
	Le Mée-sur-Seine	Zac Les Courtilleraies		2 200 000 €	
	Meaux	Beauval et Pierre Collinet		5 700 000 €	
	Melun	Quartier Nord		3 187 500 €	
	Moissy-Cramayel	Noyer-Perrot			350 000 €
		Lugny Marronniers			350 000 €
		Les Hauldres (centre ville)			350 000 €
		Jatteau			350 000 €
	Montereau-Fault- Yonne	ZUP de Surville		3 575 000 €	
	Nandy	Les Bois			350 000 €
Nemours	Zup du Mont Saint Martin		1 912 500 €		
Noisiel	Le Lizard			300 000 €	
	Deux Parcs			300 000 €	
	Ferme du Buisson			300 000 €	
Provins	Champbenoist	1 160 250 €			
Roissy-en-Brie	La Renardière			300 000 €	
	Roissy centre			300 000 €	

	Savigny-le-Temple	Droits de l'homme			350 000 €	
		Centre ville			350 000 €	
		Les Arcades			350 000 €	
	Torcy	Le Mail			300 000 €	
		Arche Guédon			300 000 €	
	Vert-Saint-denis	La Ramonerie			350 000 €	
La Vallée de Bailly				350 000 €		
		<b>TOTAUX 77</b>	<b>4 368 000 €</b>	<b>18 700 000 €</b>	<b>9 800 000 €</b>	
78	Achères	Les Champs de Villars, La Barricade, Les Plantes d'Hennemont	1 092 000 €			
		La Sablière			350 000 €	
	Carrières-sous-Poissy	Les Grésillons		2 700 000 €		
		Les Trois Tours				300 000 €
		Ronceray				300 000 €
	Carrières-sur-Seine	Les Alouettes				250 000 €
	Chanteloup-les-Vignes	La Cité (La Noë, les Feucherets)		3 125 000 €		
	Ecquevilly	Cité du Parc		2 400 000 €		
	Elancourt	les Petits Prés				300 000 €
		Les Septs Mares/Les Grenouillères				300 000 €
		Les Nouveaux Horizons				300 000 €
	Guyancourt	Le Pont du Rutoir				250 000 €
	Limay	Quartier de la Gare				300 000 €
		Centre Sud				300 000 €
	Les Mureaux	Abondement exceptionnel Cinq quartier		5 300 000 €		
		Cinq quartiers (Bécheville, Les Bougimonts, l'île de France, La Vigne Blanche, Les Musiciens		4 500 000 €		
		Stade Garennes/Vannais				350 000 €
		Léo Lagrange				250 000 €
	La Verrière	Le Bois de l'Etang		2 400 000 €		
		Quartier Orly Parc	1 023 750 €			
	Magny-les-Hameaux	Le Buisson	1 023 750 €			
	Mantes-la-Jolie	Val Fourré		5 625 000 €		
	Mantes-la-Ville	Bas Domaine de la Vallée, les Brouets		2 125 000 €		
	Meulan	Cité Paradis				300 000 €
	Plaisir	Valibout		1 500 000 €		
	Poissy	La Coudraie		2 012 500 €		
		Beauregard				250 000 €
		Saint Exupéry				250 000 €
	Saint-Cyr-l'Ecole	Gérard Philippe				300 000 €
		Dreyfus				300 000 €
		Fontaine Saint Martin				300 000 €
	Sartrouville	Le Plateau/Les Indes		2 762 500 €		
Le Vieux Pays					350 000 €	
Trappes	Les Merisiers		5 175 000 €			
	La Cité Nouvelle				300 000 €	
	Million/Boubas				300 000 €	
	La Boissière				300 000 €	
Vernouillet	Cité du Parc				300 000 €	
		<b>TOTAUX 78</b>	<b>3 139 500 €</b>	<b>39 625 000 €</b>	<b>6 800 000 €</b>	
Athis-Mons	Le Noyer Renard		2 025 000 €			
	Le Val				300 000 €	
	Les Clos Nollet				300 000 €	
Brétigny-sur-Orge	Rosière				250 000 €	
Boussy-Saint-Antoine	Les Buissons, les Marelles				300 000 €	
Brunoy	Les Hautes Mardelles				300 000 €	
Corbeil-Essonnes	Les Tarterêts		3 125 000 €			
	La Nacelle		1 400 000 €			
	Montconseil		1 600 000 €			

	Ermitage			200 000 €
	Rive droite			200 000 €
Courcouronnes	le Canal		2 125 000 €	
Crosnes	Quartier du Maroc			250 000 €
Draveil	L'Orme des Mazières, Danton		1 600 000 €	
	Danton	1 092 000 €		
	Brossolette			300 000 €
Draveil (partage avec Vigneux)	Les Bergeries (Draveil 65% + Vigneux 35% de 1 092 000 €)	709 800 €		
Epinay-sous-Sénart	Cinéaste - la Plaine		2 200 000 €	
Etampes	Saint Michel		1 700 000 €	
	Le plateau de Guinette			300 000 €
	Croix de Vernailles			250 000 €
Evry	Les Pyramides		3 575 000 €	
	Bois Sauvage		1 500 000 €	
	Parc aux Lièvres			300 000 €
	Les Aunettes			250 000 €
	Les Epinettes			250 000 €
	Champtier du coq			250 000 €
	Centre Urbain Nord/Les Passages			350 000 €
Fleury-Mérogis	Les Aunettes			250 000 €
	Résidences			250 000 €
Grigny/Viry	Abondement exceptionnel La Grande Borne		4 206 750 €	
Grigny	Grigny 2		3 575 000 €	
	La Grande Borne (Grigny 90,3%+Viry-Chatillon 9,7% de 3 600 000)		3 250 800 €	
Juvisy-sur-Orge	Quartiers Gare			250 000 €
	Debussy/Champagne			250 000 €
	Route Nationale 7			250 000 €
Longjumeau	Quartier Sud			250 000 €
Massy	Villaine	887 250 €		
	Bièvre-Poterne			150 000 €
	Le grand Ensemble (massy 65,8% + antony 34,2% de 2 800 000)		1 842 400 €	
Montgeron	La Forêt			250 000 €
	Gaston Mangin			250 000 €
	La Prairie de l'Oly (Montgeron 51% + vigneux 49% de 1 800 000)		918 000 €	
Vigneux (partage avec Draveil)	Les Bergeries (Draveil 65% + Vigneux 35% de 1 092 000 €)	382 200 €		
Morsang-sur-Orge	Guérinière			300 000 €
	Louise Michel			300 000 €
	Lurçat			300 000 €
	Morlet			300 000 €
Palaiseau	Quartier du Pileu/Larris			250 000 €
Quincy-sous-Sénart	Vieillet	1 160 250 €		
Ris-Orangis	Plateau	1 023 750 €		
	Rénovation/Les Oiseaux			250 000 €
Sainte-Geneviève-des-Bois	Les Aunettes		2 125 000 €	
Saint-Michel-sur-Orge	Bois des roches			300 000 €
Savigny-sur-Orge	Grand Vaux			300 000 €
	Pré Saint-Martin			300 000 €
Les Ulis	Quartier ouest		2 600 000 €	
	Quartier Nord-Est/Centre Ville			250 000 €
Vigneux	La Prairie de l'Oly (Montgeron 51% + vigneux 49% de 1 800 000)		882 000 €	
Vigneux	La Croix blanche		2 475 000 €	
Viry-Châtillon	CILOF		1 687 500 €	
	le Plateau			250 000 €

	Viry-Chatillon	la Grande Borne (grigny 90,3%+Viry-Chatillon 9,7% de 3 600 000)		349 200 €		
	Yerres	Tournelles			300 000 €	
		Sablère			300 000 €	
		<b>TOTAUX 91</b>	<b>5 255 250 €</b>	<b>44 761 650 €</b>	<b>10 200 000 €</b>	
92	Antony	Le grand Ensemble (massy 65,8% + antony 34,2% de 2 800 000)		957 600 €		
	Asnières-sur-Seine	Quartiers Nord		4 200 000 €		
		Grésillons				300 000 €
	Bagneux	Les Blagis		3 187 500 €		
		Quartier Nord				250 000 €
	Boulogne-Billancourt	Pont de Sèvres		1 462 500 €		- €
		Square Havre et Moulineaux				200 000 €
	Bourg-la-Reine	Les Blagis				350 000 €
	Châtenay-Malabry	La Butte Rouge		2 550 000 €		
	Clamart	Le Plateau				300 000 €
	Clichy-la-Garenne	Entrée de Ville/Victor Hugo		4 500 000 €		
		Belfort/Sanzillon				300 000 €
		Bac d'Asnières-Valiton-Petit				300 000 €
	Colombes	Petit Colombes/Grèves		3 575 000 €		
		Europe/Île Marante		2 550 000 €		
		Fosse Jean/Gare du Stade		2 762 500 €		
	Fontenay-aux-Roses	Les Blagis				350 000 €
		Sorrières/Scarron				250 000 €
	Gennevilliers	Le Luth		1 875 000 €		
		Les Grésillons		2 125 000 €		
		Commandant Lherminier	887 250 €			
		Péri-Barbusse	887 250 €			
		Les Agnettes				250 000 €
	Nanterre	Petit Nanterre		3 000 000 €		
		Université (Provinces françaises, M Berthelot, Anatole France)		2 062 500 €		
		Chemin de l'Île	1 160 250 €			
		Le Parc	1 365 000 €			
	Rueil-Malmaison	Clos des Terres Rouges		1 300 000 €		
		Colmar				200 000 €
		Quartier de la Fouilleuse				200 000 €
	Sceaux	Les Blagis				350 000 €
	Suresnes	Le Quadrant				200 000 €
Villeneuve-la-Garenne	Seine Sablière		2 125 000 €			
	La Caravelle		2 925 000 €			
		<b>TOTAUX 92</b>	<b>4 299 750 €</b>	<b>41 157 600 €</b>	<b>3 800 000 €</b>	
Aubervilliers	Maladrerie, Emile Dubois		4 875 000 €			
	Villette/Quatre Chemins (aubervilliers 65,1% + pantin 34,9% de 4 275 000)		2 783 025 €			
	Landy (aubervilliers 73,5% + St denis 26,5% de 2 275 000)		1 672 125 €			
	Secteur Nord	1 023 750 €				
	Firmin Gémier/Sadi Carnot				350 000 €	
Aulnay-sous-Bois	La Rose des Vents, Cité Emmaüs, le Merisier, les Etangs		4 887 500 €			
	Gros Saule				300 000 €	
	Ambourget				300 000 €	
Bagnolet	Chanteloup				300 000 €	
	Malassis		2 750 000 €			
	La Noue		1 500 000 €			
	Les Coutures	1 296 750 €				
Blanc-Mesnil	Louise Michel				350 000 €	
	Pont Yblon, Quartiers Nord (blanc mesnil 72,5% + dugny 27,5% de 3600 000)		2 610 000 €			
	Voie verte, Casanova, 15 arpents		1 687 500 €			
	Cité des 4 tours				350 000 €	
	Sité Pierre Sénard				350 000 €	
	Cité Sous-Coudray/Cité Pasteur				350 000 €	
	Karl Marx, Paul Eluard		2 925 000 €			

Bobigny	Etoile, Grémillon, Pont de Pierre		2 925 000 €	
	Centre ville			350 000 €
	L'Abreuvoir (Bobigny 84,6% + drancy 15,4% de 2 925 000)		2 474 550 €	
Bondy	Quartier Nord-Est		3 575 000 €	
	Delattre de Tassigny		1 312 500 €	
	Blanqui	1 501 500 €		
Clichy/Montfermeil	Abondement exceptionnel Grand Ensemble		7 500 000 €	
Clichy-sous-Bois	Grand Ensemble (Montfermeil 28,1% + Clichy 71,9% de 6 250 000)		4 493 750 €	
	Abondement exceptionnel Bas Clichy		2 500 000 €	
Drancy	Cité Marcel Cachin, Jules Auffrey, la Muette		2 475 000 €	
	Cité du Nord		1 312 500 €	
	Pierre Séward		1 312 500 €	
	Avenir Parisien			350 000 €
	Salengro/Petit Drancy			350 000 €
	Centre ville, Paul Vaillant Couturier, Marcel Paul			350 000 €
	L'Abreuvoir (Bobigny 84,6% + drancy 15,4% de 2 925 000)		450 450 €	
Dugny	Quartier Sud	1 160 250 €		
	Quartier Langevin/Quartier Larivière			350 000 €
	Quartier Moulin			350 000 €
	Pont Yblon, Quartiers Nord (blanc mesnil 72,5% + dugny 27,5% de 3600 000)		990 000 €	
Epinay-sur-Seine	La Source, les Presles, le Centre		4 500 000 €	
	Orgemont		3 575 000 €	
	77 avenue d'Enghien		1 312 500 €	
Gagny	Allée des Peupliers	1 092 000 €		
	Du Chesnay			400 000 €
L'Ile-Saint-Denis	Quartier Nord-Est			350 000 €
	Quartier Sud			350 000 €
	Quartier Centre			350 000 €
La Courneuve	Les 4000		4 875 000 €	
	Paul Vaillant-Couturier			350 000 €
Les Lilas	Bruyères	1 023 750 €		
	Sentes, Avenir	1 023 750 €		
Montfermeil	Grand Ensemble (montfermeil 28,1% + clichy 71,9% de 6 250 000)		1 756 250 €	
Montreuil	Grands Pêcheurs, Bel Air		2 475 000 €	
	La Noue	1 296 750 €		
	Montreau, Ruffins	1 501 500 €		
	Centre ville (Cité Jean Moulin)/ Cité Espoir / Ilots Fédération			350 000 €
	Bas Montreuil Ouest			350 000 €
	Branly/Boissière			350 000 €
	Quartier Ramenas /Fabien Lagrange			350 000 €
Neuilly-sur-Marne	Les Fauvettes		2 550 000 €	
	Quartier de l'Avenir			350 000 €
	Quartier des Primevères			350 000 €
Noisy-le-Grand	Champy		1 912 500 €	
	Le Pavé Neuf		2 125 000 €	
	Butte Verte	1 023 750 €		
	Mont d'Est	1 023 750 €		
Noisy-le-Sec	La Boissière	1 501 500 €		
	Le Londeau	1 160 250 €		
	Sablère/Petit Noisy Nord/Canal de l'Ourcq			350 000 €
	La Renardière			350 000 €
	Allende/Langevin			350 000 €
	Béthisy (Rectangle Damoiselet / Brossolette)			350 000 €
	Les Aviateurs			350 000 €
	Les Courtillères		2 812 500 €	

Pantin	Quartier Hoche / 7 Arpents			300 000 €
	Villette, Quatre Chemins (pantin 34,9%+ aubervilliers 95,1% de 4 275 000)		1 491 975 €	
Pavillons-sous-Bois	La Poudrette		1 312 500 €	
Pierrefitte	Les Poètes		2 700 000 €	
	Langevin Lavoisier		1 400 000 €	
	Joncherolles Fauvettes Sud			400 000 €
	Jean Jaurès/Jean Vilar			400 000 €
Romainville	Marcel Cachin		1 500 000 €	
	Bas Pays			350 000 €
	Youri Gagarine			350 000 €
	Carnot			350 000 €
Rosny-sous-Bois	Multisites dont Mermoz	1 023 750 €		
	Boissière			350 000 €
	Marnaudes/Bois-Perrier			350 000 €
	Pré Gentil			350 000 €
Pré-Saint-Gervais	La Poudrette	1 023 750 €		
	Gabriel Péri			350 000 €
	Séverine			350 000 €
	Stalingrad/7 Arpents			350 000 €
Sevran	Les Beaudottes		3 712 500 €	
	Pont Blanc		2 250 000 €	
	Rougemont		3 375 000 €	
	Perrin			400 000 €
	Primevères/Savigny			400 000 €
	Centre-ville			400 000 €
Stains	Clos Saint Lazare, Allende		3 575 000 €	
	Moulin Neuf		2 275 000 €	
	Cité Jardin		1 500 000 €	
	Centre ville			350 000 €
	Quartier du Maroc			350 000 €
	Salvador Allende (Globe 2)			350 000 €
Saint-Denis	Floréal, Saussaie		1 800 000 €	
	Les Francs Moisins, Bel Air		3 125 000 €	
	Saint Rémy		1 575 000 €	
	Pierre Sémard		1 225 000 €	
	Joliot Curie		1 575 000 €	
	Cité Allende	955 500 €		
	Double Couronne	955 500 €		
	République/Gare/Porte de Paris			300 000 €
	Plaine			300 000 €
	Mutuelle-Champ de course 3			300 000 €
	Pleyet			300 000 €
Saint-Ouen	Landy		602 875 €	
	Victor Hugo / Les Puces			250 000 €
	Rosiers-Les-Puces			250 000 €
Tremblay-en-France	Centre ville			250 000 €
Villemomble	Marnaudes		1 312 500 €	
	Benoni			350 000 €
	Centre-Ville			350 000 €
Villepinte	Fontaine Mallet- Prévert		1 312 500 €	
	Pasteur			350 000 €
	Les Trilogies			350 000 €
Villetaneuse	Allende		2 275 000 €	
	Grandcoing		2 275 000 €	
	Saint Leu			350 000 €
	Langevin			350 000 €
	Ilôt 2			350 000 €
	<b>TOTAUX 93</b>	<b>19 587 750 €</b>	<b>127 075 000 €</b>	<b>21 300 000 €</b>
Alfortville	Quartiers Sud - Grand Ensemble		2 750 000 €	
	Quartiers Nord			250 000 €
Arcueil	Chaperon Vert (arcueil 48,5 %+Gentilly 51,5% de 1 400 000)		679 000 €	

Arcueil	Vache Noire		1 225 000 €	
	Les 4 cités			200 000 €
Boissy-Saint-Léger	La Haie Griselle			250 000 €
Bonneuil-sur-Marne	Grand Ensemble - Cité Fabien		2 200 000 €	
Cachan	Cité Jardin			300 000 €
	La Plaine			300 000 €
	Cousted			250 000 €
Champigny-sur-Marne	Les Mordacs		1 912 500 €	
	Le Bois l'Abbé (champigny 52,8% + chennevières 47,2% de 2 975 000)		1 570 800 €	
	Cité Jardin - 4 Cités - les boullereaux (+Opé isolée Cité Joly)		1 912 500 €	
	Le Plateau			250 000 €
Chennevières	Le Bois l'Abbé (champigny 52,8% + chennevières 47,2% de 2 975 000)		1 404 200 €	
Chevilly-Larue	Les Sorbiers			200 000 €
Choisy-le-Roi	Les Dalles		1 912 500 €	
	Grand Ensemble - Navigateurs (choisy 21,1% + orly 78,9% de 2 762 500)		582 888 €	
	Brossolette			250 000 €
	Gabriel - Gambetta			250 000 €
Créteil	Les Planètes - Bleuets - Bordières		1 912 500 €	
	Sablières		1 312 500 €	
	Hauts du Mont Mesly		2 600 000 €	
	Habette - Square Martinez - Côtes d'Or			250 000 €
	Le Palais			600 000 €
	Bas du Mont Mesly			
Fresnes	Vallée au Renard - Les Groux			250 000 €
	Résidence du Val de Bièvre			250 000 €
Fontenay-sous-Bois	Les Larris	955 500 €		
	La Redoute			200 000 €
	Jean Zay			200 000 €
Gentilly	Chaperon Vert (arcueil 48,5 %+Gentilly 51,5% de 1 400 000)		721 000 €	
	La Reine Blanche			200 000 €
	Victor Hugo			250 000 €
	Gabriel Péri			250 000 €
L'Haÿ-les-Roses	Lallier - Paul Hochart			300 000 €
	Le Jardin Parisien			250 000 €
	La Vallée aux Renards			250 000 €
Ivry-sur-Seine	Cité Gagarine		2 625 000 €	
	Pierre et Marie Curie	955 500 €		
	Quartier du Port			300 000 €
	Mirabeau			250 000 €
	Fort			200 000 €
Joinville-le-Pont	Verollot			200 000 €
	Leclerc			250 000 €
Le Kremlin-Bicêtre	Les Closeaux - Les Martinets			300 000 €
	Barnuffles			250 000 €
Limeil-Brevannes	Résidence du Parc - Saint Martin		1 487 500 €	
	Ile de France			300 000 €
	La Hêtraie			300 000 €
Maisons-Alfort	Centre Vert de Maison			250 000 €
	Les Juliottes			250 000 €
Orly	Grand Ensemble - Navigateurs (choisy 21,1% + orly 78,9% de 2 762 500)		2 179 613 €	
	Les Novelets - Les Saules			250 000 €
Sucy-en-Brie	La Fosse Rouge			250 000 €
Thiais	Grands Champs		1 500 000 €	
Valenton	Les Polognes	1 160 250 €		
	Le Val Pompadour			300 000 €

Valenton	Centre Ville			350 000 €
	La Lutèce			400 000 €
Villejuif	Lebon			300 000 €
	Delaune			250 000 €
	Vercors			250 000 €
	Pasteur			250 000 €
	Maurice Thorez			250 000 €
	A. Dumas			250 000 €
	Mermoz			300 000 €
	Lozaitis			300 000 €
Villeneuve-le-Roi	Quartier du bord de l'eau (Paul Bert)		1 487 500 €	
	Haut Pays et Gruisie		1 500 000 €	
Villeneuve-Saint-Georges	Le Bois Matar - Plateau	1 160 250 €		
	Quartier Nord	1 160 250 €		
	Hôtel de Centre Ville et Triage			300 000 €
	Les Tours			300 000 €
Villiers-sur-Marne	Belleplace-Blandin			300 000 €
	Les Hautes Noues		2 025 000 €	
Vitry-sur-Seine	Grand Ensemble (Balzac, Marronniers, Montagnards)		5 100 000 €	
	Marché Barbusse			350 000 €
	Colonel Fabien			250 000 €
	Groult et ferme du sud			300 000 €
	<b>TOTAUX 94</b>	<b>5 391 750 €</b>	<b>40 600 000 €</b>	<b>14 100 000 €</b>
Argenteuil	Val d'Argent Nord		4 225 000 €	
	Val d'Argent Sud		2 550 000 €	
	Abondement exceptionnel Val d'Argent		5 100 000 €	
	Cité Joliot Curie		2 200 000 €	
	Val Notre Dame			350 000 €
	Allende ZAC Basilique			350 000 €
	Cité du Prunet et Violette			350 000 €
	Cités Champagne/Bordelais/Roussillon			350 000 €
	Le Marais/Champioux/Château			300 000 €
	Bellevue			250 000 €
	Volembert			350 000 €
Arnouville-lès-Gonesse	Cité du Tronc			300 000 €
	Quartier de la Gare			300 000 €
Bezons	Tête de Pont		1 900 000 €	
	Quartier de l'Agriculture	1 160 250 €		
Cergy	Quartier Val Notre Dame			350 000 €
	Croix Petit-Chêne d'or		1 312 500 €	
	Saint Christophe	1 160 250 €		
	Cergy le Haut			300 000 €
	Axe Majeur			350 000 €
	Justice			250 000 €
	Lanterne			250 000 €
Deuil-la-Barre	Les Linandes			350 000 €
	Mortesfontaines			300 000 €
Eaubonne	Quartier de la Galathée, des Carrières et du Château (deuil 59,3% + montmagny 40,7% de 2 250 000)		1 334 250 €	
	Les Dures Terres			250 000 €
Eragny-sur-Oise	Le Mont d'Eaubonne			250 000 €
	Les 10 Arpents			300 000 €
Ermont	Chênes Espérance			300 000 €
	Les Carreaux			300 000 €
	Espérance			300 000 €
Fosses	Secteur Nord		1 312 500 €	
Franconville	La Fontaine Bertin	1 228 500 €		
	Montédour			300 000 €
Garges-lès-Gonesse	Dame Blanche Nord et Ouest, la Muette		4 687 500 €	
	Les Doucettes, les Basses Bauves		3 712 500 €	
	Barbusse			400 000 €

95		Centre ville			400 000 €
	Gonesse	Saint Blin, La Madeleine		1 312 500 €	
		La Fauconnière	1 160 250 €		
		Les Marronniers			350 000 €
		Clos Saint Paul			300 000 €
		Parc Orgemont			300 000 €
	Goussainville	Grandes Bornes, Buttes aux Oies, Ampère		3 000 000 €	
		Coteaux/Cottage/Bel Air			300 000 €
		Demoiselles			250 000 €
	Jouy-le-Moutier	Les Eguerets-Jouannes			250 000 €
		Côtes des Carrières			250 000 €
	Montigny-lès-Cormeilles	Les Frances	1 228 500 €		
		Quartier de la Gare			350 000 €
		Les Tuiles			350 000 €
	Montmagny	Centre Ville			300 000 €
		Les Lévriers			350 000 €
		Barrage			300 000 €
		Quartier de la Galathée, des Carrières et du Château (deuil 59,3% + montmagny 40,7%(915 750) de 2 250 000)		915 750 €	
	Osny	Les Moulinards			300 000 €
		La Ravinière			300 000 €
	Persan	Le Village		1 700 000 €	
		Les Fresnoys			250 000 €
	Pontoise	Marcouville			300 000 €
		Louvrais Cordeliers			300 000 €
		Les Larris			350 000 €
		Les Maradas			350 000 €
	Sannois	Le Moulin			300 000 €
		Les Buissons			300 000 €
		Quartier Ouest (les Pavillons)			300 000 €
	Saint Gratien	Les Ragenets	1 160 250 €		
	Saint-Ouen-l'Aumône	Chennevières		1 912 500 €	
		Clos du Roi			300 000 €
	Sarcelles	Chantepie, les Rosiers		2 025 000 €	
Lochères			6 562 500 €		
Chardonnerettes		1 092 000 €			
Soisy-sous-Montmorency	Noyer Crapaud			300 000 €	
	Les Noelles			250 000 €	
Taverny	Sainte Honorine			250 000 €	
	Les Sarments			250 000 €	
	Jean Bouin			250 000 €	
Vauréal	Les Toupets			250 000 €	
	Bussie			250 000 €	
Villiers-le-Bel	Puits de la Marlière, Derrière les Murs de Monseigneur		3 750 000 €		
	Les Carreaux		1 800 000 €		
	Vieux Village			300 000 €	
	<b>TOTAUX 95</b>	<b>8 190 000 €</b>	<b>51 312 500 €</b>	<b>16 950 000 €</b>	
<b>TOTAUX IDF</b>		<b>51 392 250 €</b>	<b>374 756 750 €</b>	<b>85 200 000 €</b>	

## **ANNEXE 2 A LA DELIBERATION**

**AVENANT TYPE N° 2**  
**A LA CONVENTION TYPE REGIONALE DE RENOUVELLEMENT URBAIN ADOPTE**  
**PAR DELIBERATION N° CP 09-            DU            SEPTEMBRE 2009**

Entre

La Région Ile-de-France, ci-après dénommée la Région, représentée par son Président, agissant en vue de la délibération de la commission permanente du Conseil régional n° CP.....du .....

D'une part,

Et

*La commune de / l'EPCI* ci-après dénommé(e) la collectivité, représentée par son maire/président, agissant en vertu .....

D'autre part,

Après avoir rappelé que :

Par délibération n° CR 28-07 du 13 mars 2007, le Conseil régional a défini le cadre d'intervention de la Région en matière de soutien en investissement aux opérations de renouvellement urbain pour la période 2007-2013. Dans ce cadre, ont été votées par délibération de la commission permanente n° CP 07-733 du 11 octobre 2007 les enveloppes financières pour les sites pouvant bénéficier de l'aide régionale.

Sur ces bases, la Région et la collectivité ont signé une convention régionale de renouvellement urbain.

Par délibération n° CP 08-1303 du 27 novembre 2008, la commission permanente a actualisé la liste et les enveloppes des sites CUCS bénéficiant de l'action régionale, et de ce fait, un avenant n°1 a été signé entre la Région et la collectivité.

Sont convenus de ce qui suit :

**ARTICLE 1 :**

Le présent avenant a pour objet de modifier la convention régionale de renouvellement urbain signée le XX XX XXXX ainsi que son avenant n° 1 (le cas échéant) signé le XXXXX afin de prendre en compte la liste des sites retenus par la Région dans le cadre de son dispositif de soutien au renouvellement urbain (PRU et/ou OPI) et de sa politique autonome en faveur des Contrats Urbains de Cohésion sociale (CUCS), conformément à la délibération n° CP XXXX du XXXXX septembre 2009.

**ARTICLE 2 :**

L'article 2 de la convention régionale de renouvellement urbain, est modifié comme suit :

- Premier alinéa

Le montant de la contribution régionale figurant au premier alinéa et les projets (libellé/ crédits) retenus au titre du soutien régional apporté aux contrats urbains de cohésion sociale sont modifiés afin de prendre en compte la nouvelle liste des contrats urbains de cohésion sociale soutenus par la Région adoptée par la délibération n° CP 09- xxxxxxxx septembre 2009.

- Second alinéa

Le montant de la contribution régionale figurant au second alinéa et les projets (libellé/ crédits) retenus au titre du soutien régional apporté aux Projets de Renouvellement Urbain (PRU) et Opérations Isolées (OPI) sont modifiés afin de prendre en compte la nouvelle liste des PRU et OPI soutenus par la Région adoptée par la délibération n° CP 09- xxxxxxxx septembre 2009.

« Pour soutenir le programme visé en annexe, la Région apporte au titre des crédits d'investissement de renouvellement urbain, une contribution prévisionnelle maximum de **XXXXXX €** répartie comme suit.

- Projets soutenus dans le cadre de la convention Région/ANRU (enveloppe ANRU) :
  - Sites prioritaires :
    - Libellé (X €)
  - Sites supplémentaires :
    - Libellé (X €)
  - Opération isolée :
    - Libellé (X €)

L'enveloppe régionale concernant l'(les) opération(s) isolée(s) est accordée sous réserve d'un accompagnement ad hoc de la part de l'ANRU, hors convention pluriannuelle, selon la liste établie par l'ANRU

- Projets soutenus par la Région dans le cadre de son action en prévention (enveloppe hors ANRU) :
  - Sites CUCS :
    - Libellé (X €) »

*Pour les villes ne figurant pas sur les listes susmentionnées figurant en annexe de la délibération n° CP 09- xxxxxx septembre 2009, les modifications qui précèdent sont sans objet.*

**ARTICLE 3 :**

Les autres articles de la convention demeurent inchangés.

Fait en deux exemplaires originaux.

A Paris, le

Le Président/ Le Maire  
(cachet/signature)

Le Président du Conseil régional  
(cachet/signature)